Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20261021-2026_077-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° 2026-077

Le Maire de Saint-Gilles,

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026.04.11 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à 216 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le projet de création d'une maison des associations et d'une salle de danse,

Vu la décision n° 2019-044 en date du 21 mai 2019 confiant la mission de contrôle technique des travaux de création d'une maison des associations et d'une salle de danse au groupe QUALICONSULT,

Vu la décision n° 2023-094 en date du 22/11/2023 validant l'avenant n°1 relatif à la mission ATT HAND,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n° 2 de la mission de contrôle technique des travaux de création d'une maison des associations et d'une salle de danse correspondant à l'ajout de la mission RVRAT.

Article 2 : Le montant définitif de cette mission (L + LE + SEI + HAND + TT HAND + PHa + TH + RVRAT) est de 4 347,00 € HT soit 5 216,40 € TTC.

Article 3 : Madame la Directrice Générale de la Mairie de Saint-Gilles,
Monsieur le Trésorier du SGC de Guichen,
seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil municipal, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et notification au représentant du Groupe QUALICONSULT.

Fait à Saint-Gilles, le 21/10/2026
Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

MAIRIE DE SAINT GILLES (35690)

Publiée le : 27 OCT. 2026